



**PAYS de
BÉARN**

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 064-200079051-20241018-D03_20241018-DE



**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn
Séance du 18 octobre 2024**

Date de la convocation : 11 octobre 2024

Nombre de délégués en exercice : 66

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Lydie ALTHAPÉ, Mohamed AMARA, Muriel BAREILLE, François BAYROU, Jean-Marie BERCHON, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Patrick BURON, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Valérie DEJEAN, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Marc GAIRIN, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Isabelle LAHORE, Francis LANSALOT-MATRAS, Jean-Simon LEBLANC, Xavier LEGRAND-FERRONNIERE, Jérôme MARBOT, Marie-Claire NÉ, Michel OLIVÉ, Nicolas PATRIARCHE, Jean-Louis PERES, Valérie REVEL, Monique SEMAVOINE, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Isabelle BERGES (a suppléé Jean-Paul CASAUBON), Kenny BERTONAZZI (a suppléé Eric SAUBATTE), Victor DUDRET (a suppléé Claude FERRATO), Philippe FAURE (a suppléé Martine RODRIGUEZ), Jean-Loup FRICKER (a suppléé Véronique LIPSOS-SALLENAVE), Béatrice JOUHANDEAUX (a suppléé Josy POUHEYTO), Jean-Claude LARCO (a suppléé Yves LARROUTURE).

Délégués représentés :

Francis PEES a donné pouvoir à Patrick BURON.

Etaient excusés :

Henri BELLEGARDE, Katty BROGNOLI, Marie-Pierre CABANNE, Jean-Paul CASAUBON, Serge CASTAIGNAU, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Arnaud JACOTTIN, Jean LABOUR, Patrice LAURENT, Fernand MARTIN, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Marc OXIBAR, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Bernard PEYROULET, Carine SARRIQUET, Alain TREPEU, Bertrand VERGEZ-PASCAL.

Etaient absents :

Michel BERNOS, Philippe LALANNE, Didier LARRAZABAL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Didier REY.

Secrétaire de séance : Jean-Louis PERES

**N° 3 – PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL
PARTENARIAT AVEC L'UPPA POUR TRAVAILLER SUR LES
HABITUDES D'ACHAT ET DE CONSOMMATION ALIMENTAIRES
DES HABITANTS DU BEARN**

Rapporteur : Lydie ALTHAPÉ

Mesdames, Messieurs,

L'échelle du Béarn présente une cohérence et une logique d'ensemble dans l'approche des questions alimentaires et agricoles. C'est pourquoi, depuis 2020, le Pays de Béarn anime l'émergence d'un projet alimentaire de territoire (PAT).

Contexte

Le Pays de Béarn coordonne l'émergence de ce PAT, fruit d'une concertation ayant réuni plus d'une quarantaine de partenaires. Ce projet a abouti à la définition d'une feuille de route, labellisée "Programme National pour l'Alimentation" (PNA) au niveau 1, le 8 février 2023, par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, et pour une durée de trois ans.

Le diagnostic agricole et alimentaire réalisé en 2020, puis actualisé en 2021, ainsi que la concertation des acteurs locaux menée en 2022, ont permis de définir quatre objectifs stratégiques pour le territoire du Béarn :

1. Préserver le foncier, encourager l'installation d'agriculteurs et développer une agriculture nourricière,
2. Développer la transformation et consolider la distribution des produits locaux, notamment via les circuits courts,
3. Garantir l'accessibilité à une alimentation saine et durable pour tous,
4. Valoriser le terroir et le patrimoine culinaire béarnais.

Objectif du partenariat

À l'intersection des objectifs 2, 3 et 4, un travail sur les habitudes d'achat et de consommation alimentaire est projeté. Il a pour objectif de :

- Mener une analyse des habitudes d'achat et de consommation alimentaires des habitants du Béarn,
- Identifier des pistes d'actions concrètes à mettre en œuvre sur le territoire afin de faciliter l'accès et promouvoir les produits locaux et durables.

Dans cette optique, le Pays de Béarn souhaite collaborer avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) ainsi qu'avec Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine pour s'attacher leurs compétences suivantes :

- Expertise scientifique et méthodologique tout au long du projet (structuration de l'enquête, traitement et analyse des données, restitution des résultats) ;
- Intégration des aspects de santé et nutrition tout au long du projet.

La collaboration avec l'UPPA nécessite la mise en place d'une convention qui viendra cadrer leur participation ainsi que la question de la gestion des données.

Méthodologie

Concrètement, le projet se déroulera en quatre phases :

1. Enquête sur les habitudes de consommation (Automne 2024) : réalisation d'une enquête en ligne sur les pratiques d'achat et de consommation alimentaires des habitants.
2. Restitution des résultats (Janvier 2025) : présentation des résultats de l'enquête aux élus et au grand public.
3. Ateliers participatifs (Printemps 2025) : organisation d'ateliers pour identifier et prioriser les actions à mettre en place sur le territoire, en lien avec les résultats de l'enquête.

4. Déploiement et promotion des actions : mise en œuvre des recommandations issues des ateliers et promotion des résultats auprès des acteurs locaux.

Il appartient donc au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir :

1. Approuver le lancement de ce travail autour des habitudes d'achat et de consommation alimentaires des habitants du Béarn en collaboration avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine ;
2. Approuver la convention de collaboration avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et autoriser Monsieur le Président à la signer ainsi que ses éventuels avenants ;
3. Autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette collaboration.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les Signatures

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



François BAYROU

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le



ID : 064-200079051-20241018-D03_20241018-DE